



Mon mari est incarcéré, peut-il avoir la conditionnelle parentale

Par **mimi57**, le **14/09/2010** à **14:19**

Bonjour,

Mon mari a été incarcéré en janvier 2009 pour une peine de 15 mois, après 3 mois il a bénéficié du bracelet électronique grâce à un stage que je lui avait trouvé.
au bout de 4 mois de bracelet il n'a pas tenu le coup et s'est délié de son bracelet et donc le 7 aout 2009 il a été a nouveau incarcéré pour invasion en plus de sa peine. Date de fin de peine juin 2011.

Il a été transféré à plus de 200 km de mon domicile. Nous avons une fille de 2ans qu'il a reconnu.

ce mois ci il passera en commission pour demander sa liberté conditionnelle. cependant nous savons que la réponse sera négative malgré plusieurs entretien qu'il a eu, on a pas voulu lui accorder une perm exceptionnelle.

Mon avocat est très difficile à joindre de ce fait je n'ai pas beaucoup de renseignements.

mes questions sont, que peut on faire pour qu'il puisse bénéficier d'une condtionnelle? je commence tous juste à travailler en cdd peut-il avoir plus de chance avec la conditionnelle parentale? combien de temps après avoir passé en commission, peut on la renouveler? peut-il se faire transférer plus proche de sa famille sans retardé toutes ces démarches??

Je suis consciente que dans sa situation se sera difficile de bénéficier d'une liberation conditionnelle.

Mais je garde espoir et c'est pourquoi j'attend vite vos conseilles avec impatience.

Merci d'avance

Mimi

Par **amajuris**, le **14/09/2010** à **15:12**

bjr,
comme votre mari n'a pas respecté les conditions liées au port du bracelet électronique je
crains que le juge ne soit pas très sensible à ses arguments.
je pense que la balle est dans le camp de votre mari et non dans celui du juge.
cdt

Par **mimi57**, le **16/09/2010** à **13:52**

C'st bien ce que je pensais et c'est normal je vous remercie de m'avoir répondu tout dépend
maintenant de sa bonne conduite.

Merci